



Assurance en cas de maladies graves facultative. « Régime Essentiel »

Pour tous les membres à temps plein actifs de l'A.M.D.E.Q. résidant au Canada de moins de 70 ans.

6 Maladies couvertes du régime Essentiel

- Cancer (mettant la vie en danger)
- Perte de l'usage de la parole
- Accident vasculaire cérébral
- Pontage aortocoronarien
- Chirurgie de l'aorte
- Crise cardiaque

Capital assuré

Par tranche de 5 000 \$
Minimum de 10 000 \$
Maximum de 50 000 \$

Capital assuré garanti sans preuve d'assurabilité à l'établissement : 10 000 \$

La tarification est selon votre âge, votre genre et selon si vous êtes fumeur ou non.

Indiquez-nous les renseignements suivants et il nous fera plaisir de vous présenter votre prime annuelle

Je désire obtenir l'information de la prime annuelle pour adhérer à la garantie selon _____ tranches X 5 000 \$ (maximum 10 tranches de 5 000 \$)

Nom du membre _____

Âge atteint ou date de naissance : _____

Genre : féminin _____ Masculin _____

Fumeur : _____ Non-fumeur _____

Date _____

Vous pouvez retourner ce formulaire directement à :

L'adresse générale de l'Amdeq <info@amdeq.ca>

Ou par télécopieur au : . 418 654-3222